

BILAN D'ACTIVITES

**Portant sur les réalisations 2014-
2015**

**« *Programme National de
Formation - PNF* »**

**OPCA/OPACIF/FONGECIF
Demandeurs d'emploi/Salariés**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. SYNTHÈSE QUALITATIVE	4
1.1 Contexte	4
1.1.1 Objectifs de l'appel à projets.....	4
1.1.2 Modalités d'intervention du FPSP.....	5
1.2 Analyse de la mise en œuvre.....	5
1.2.1 Ingénierie.....	5
1.2.2 Partenariats	6
2. SYNTHÈSE QUANTITATIVE	7
1.1 Description des données quantitatives.....	7
1.1.1 Caractéristiques des formations	7
1.1.2 Caractéristiques des participants	9
1.1.3 Caractéristiques des entreprises.....	10
1.2 Analyse des données quantitatives.....	11
3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE	11
3. ANALYSE DES RESULTATS	12
1.1 Sortie des participants.....	12
1.2 Appréciation du dispositif et effet levier.....	13
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

En 2015, environ 350 conventions de soutien financier¹, s'inscrivant sur deux Conventions cadre², ont été mises en œuvre par les OPCA, OPACIF, FONGECIF, Pôle emploi et Conseils régionaux³. Au total, elles ont permis l'engagement financier de formations pour près de 600 000 participants.

Le présent bilan d'activités présente les données relatives au dispositif « Programme National de Formation » (PNF). Ce dernier a fait l'objet d'un appel à projets publié en 2014. Il a pour ambition de dresser un état des lieux des réalisations⁴ depuis 2014 en fournissant des éléments qualitatifs, quantitatifs et financiers sur les formations et les participants⁵. Il permet d'avoir une vision globale du dispositif, des résultats et de son effet levier auprès des publics visés. Pour ce faire, ce bilan se base entre autre sur les bilans d'exécution rédigés par les structures bénéficiaires du soutien financier du FPSPP.

Depuis 2014, le dispositif « PNF » concerne 5 OPCA/OPACIF/FONGECIF⁶ à destination de 7 942 participants ayant bénéficié de 9 602 actions de formation pour un montant réellement supporté par les structures de près de 10,4M€ correspondant à un soutien financier du FPSPP de 7,2M€, dont 6,9M€ relatifs aux dépenses liées aux participants⁷.

Remarque : L'OPCA FORCO, à l'origine programmé sur le projet, n'ayant pas engagé sur la période 2014-2015 a été déprogrammé. De plus, deux FONGECIF (Limousin et Franche-Comté) ont vu leur demande de positionnement sur le projet ajournées par le CA faute de métiers en tension précis et d'arguments exposés.

¹ Conclues suite à la publication d'appels à projets ou à l'octroi de dotations ; ces conventions sont aussi nommées « opérations ».

² Celle du 12 février 2013 et celle du 26 février 2015.

³ Structures bénéficiaires du soutien du FPSPP.

⁴ Les réalisations correspondent à des actions de formation financées depuis 2014.

⁵ Individus ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation ; ce sont les publics visés.

⁶ OPCAİM, AFDAS, FAFTT, FAFIH, FONGECIF Aquitaine.

⁷ Coûts pédagogiques.

SYNTHESE QUALITATIVE

1.1 Contexte

1.1.1 Objectifs de l'appel à projets

Dans un contexte d'importantes mutations économiques, réglementaires et technologiques nécessitant le développement de compétences nouvelles, soulevées par certains OPCA (révolution du numérique, développement du multimédia, fibre optique, développement durable), la formation professionnelle est de plus en plus perçue comme un *investissement* pour les entreprises et un outil de *sécurisation des parcours professionnels* pour les salariés, voire d'*insertion* pour les demandeurs d'emploi. L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences développées par les acteurs de la formation est sans cesse recherchée. Afin d'y répondre, les dispositifs se multiplient dans le but de définir des formations de plus en plus spécifiques aux secteurs/métiers/territoires considérés. La formation continue est le moyen privilégié pour s'adapter aux évolutions.

Le projet « Programme National de Formation » s'inscrit dans cette volonté car s'adresse à des besoins spécifiques pour des métiers et territoires donnés dont (1) l'activité est répartie de façon inégale sur le territoire national, présentant une très faible part de l'emploi total ou (2) l'activité correspond à des formations nécessitant un fort investissement pour préserver l'outil de formation. Pour ces formations coûteuses en raison de leur haute technicité et de leur rareté, l'appui financier du FPSPP est vecteur de plus-value car permet d'accroître le nombre d'entrées en formation et ainsi répondre à un nombre plus important de besoins.

Par cet appel à projet, l'accent est mis sur la sauvegarde et la pérennisation de ces métiers dont l'identification relève d'éléments issus d'un *diagnostic sectoriel et territorial* ainsi que des besoins identifiés auprès des OPCA auprès de leurs entreprises adhérentes et des territoires. Il en ressort une liste exhaustive, validée par les CPNE⁸ des secteurs concernés.

L'exemple de l'Afdas est une bonne illustration : en 2014, les secteurs d'activité du spectacle vivant et des loisirs se sont positionnés sur l'appel à projets PNF, puis en 2015, la CPNEF de l'audiovisuel a souhaité participer à cette opération. Une liste des métiers et des actions de formation répondant aux critères de l'appel à projets a été établie.

⁸ Le diagnostic préalable (non éligible au présent appel à projet) est établi par la branche (CPNE ou CPNAA) sur la base des travaux réalisés par l'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences (OPMQC), lorsqu'il est constitué, identifiant les métiers ou compétences et les besoins en formation afférents.

1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP

L'Appel à projet « PNF » a été publié en 2014 pour une maquette financière de 10 millions d'euros. Il porte sur des actions de formation engagées entre le 01/01/2014 et 31/12/2015 et effectuées sur cette même période.

Les formations éligibles au projet sont exclusivement des actions de formations qualifiantes au sens de l'article L.6314-1 du code du travail (*i.e.* enregistrée dans le RNCP, reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle) ou certifiante (*i.e.* référencée par la CPNE ou CPNAA sur une liste ad hoc (datée postérieurement à la date de publication de l'appel à projets). Les publics cibles sont prioritairement des bénéficiaires à faible niveau de qualification (V et infra), dans des entreprises types TPE/PME⁹.

Pour ces formations, la prise en charge FPSPP s'articule comme suit :

- Pour les dépenses liées aux participants, le soutien du FPSPP correspond à 70% du coût pédagogique.
- Un forfait de 5,65% au titre des dépenses de mise en œuvre, basé sur les coûts pédagogiques contrôlés.

1.2 Analyse de la mise en œuvre

1.2.1 Ingénierie¹⁰

Il est globalement constaté à la lecture des bilans remis par les porteurs de projet au deuxième trimestre 2016, et retraçant l'ensemble des actions de formation réalisées entre 2014 et 2015, que leur mise en œuvre s'établit notamment autour de :

- L'identification des métiers dits rares et sélection des actions de formation par les CPNE ou CPNAA des branches,
- La réponse à l'appel à projet, organisation de l'équipe opérationnelle, mise en place des outils de suivi et de pilotage, création d'un groupe projet spécifique « métiers et formations rares »,
- La communication sur le projet, conception de supports et de modalités de diffusion spécifiques de l'information en direction des partenaires, informations relayées par le site internet de l'OPCA/OPACIF/FONGECIF ou lors de rencontres professionnelles.

⁹ TPE de moins de 10 salariés, soit de 1 à 9 salariés inclus ; PME de 10 à 49 salariés inclus.

¹⁰ Sources : Bilans qualitatifs finaux portant sur les engagements 2014-2015 de l'AAP « PNF », remis au FPSPP par les porteurs de projet au deuxième trimestre de l'année 2016.

Des supports de communication sur le projet ont été communiqués au fil de l'eau, afin d'informer les acteurs partie prenante du projet des évolutions et avancées du dispositif, tout le temps de sa mise en œuvre.

- L'accompagnement, information, orientation des bénéficiaires sur la conduite de leur projet de qualification ou certification professionnelle par un conseiller,
- Le traitement administratif des sollicitations d'accompagnement par une chargée de gestion,
- Dans le cadre d'un CIF : l'acceptation des dossiers en commissions paritaires,

1.2.2 Partenariats

L'ancrage territorial du dispositif est un élément fort de la réussite de chaque projet car s'appuie sur l'importance des partenariats à l'œuvre entre acteurs de la formation et de l'insertion au niveau local. Les antennes locales des OPCA/OPACIF/FONGECIF et de Pôle emploi apportent leurs connaissances des besoins émis par les entreprises, des compétences à développer et donc des formations recherchées, ainsi que des salariés ou demandeurs d'emploi intéressés par le projet. L'OPCA/OPACIF/FONGECIF national, en lien avec le FPSPP, détient le rôle de pilote l'opération ainsi que celui de financeur.

A ce titre le **FAFIH** souligne que les partenariats mobilisés sur le dispositif « PNF » ont permis de construire rapidement une offre de catalogue de formation. Le service projets a mobilisé dans un premier temps des représentants des palaces et des entreprises dites de premiers réceptifs (aéroports, gares, autoroutes...) afin de leur faire confirmer le constat de déficit de connaissance des clientèles étrangères. Ce constat est aussi soulevé par les Assises du tourisme. A partir des éléments de constats partagés, le service projets s'est appuyé sur la définition des besoins construite par les acteurs eux-mêmes pour établir un cahier des charges destiné à lancer un appel à projets en direction de l'offre de formation.

Le dispositif « PNF » a été l'occasion pour le FAFIH d'examiner les pratiques en matière de formation à l'accueil. Il ressort des enquêtes auprès des professionnels du secteur, des difficultés relevant d'un manque d'identité, de cohésion et de cohérence des prestations. La formation intra-entreprise ne peut contribuer seule à estomper ces difficultés du fait de la présence de plusieurs concessionnaires et d'une offre de formation non spécifiques. Ce phénomène est amplifié par de grandes disparités dans les niveaux de formation pour occuper les fonctions des emplois proposés, un éclatement sur l'ensemble du territoire des pôles économiques, un emploi salarié local peu mobile avec un faible niveau de qualification.

Ainsi, l'ensemble des publics, acteurs du tourisme, salariés des structures, demandeurs d'emploi et saisonniers du secteur sont concernés. Le FAFIH mobilisera l'ensemble de ses partenariats et de ses moyens déjà dédiés pour concourir à la réussite de ce projet qui vise à donner l'exemple pour l'ensemble des structures autour des formations « Palace » et « premiers réceptifs ».

L'**OPCAIM** quant à lui, prévoit, en dehors des partenariats financiers, une collaboration avec Pôle Emploi et d'autres branches permettant l'identification des besoins et des difficultés de recrutement (par exemple en partenariat avec la branche de l'énergie dans le cadre du grand carénage).

2. SYNTHÈSE QUANTITATIVE

1.1 Description des données quantitatives

1.1.1 Caractéristiques des formations

Le nombre d'actions de formation réalisées en 2014 et 2015 est de 9 602 visant 7 942 participants. De manière générale, sur la période considérée, les formations individuelles (64,7%) sont privilégiées à celles collectives (35,3%). Certains OPCA (FAF TT et OPCAIM) n'ont réalisé que des actions de formation individuelles.

Les principales caractéristiques des actions de formation sur le dispositif « PNF » sont les suivantes :

La **durée moyenne** est de 49,60 heures, avec une distinction notable entre :

→ FONGECIF (ici le FONGECIF Aquitaine), dont la durée moyenne par action de formation est de 589 heures,

→ les OPACIF, dont la durée moyenne est de 162,8 heures environ (respectivement 419,6 heures pour le FAF TT, dont 350 heures en moyenne pour les formations au titre du CIF, et 98,3 heures pour l'AFDAS, dont 58 heures au titre du CIF),

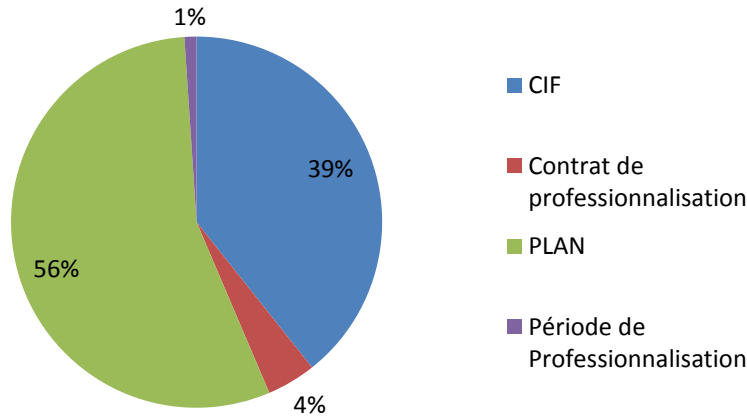
→ et les OPCA dont la durée moyenne des actions de formation se porte à 15,6 heures (9,4 heures pour le FAFIH et 18,7 heures pour OPCAIM).

Le **coût moyen** s'établit à 1 020,30 euros par action de formation. Là encore les 3 distinctions sont à opérer, avec un coût moyen de près de 10 120 euros pour le FONGECIF Aquitaine, de 2 930,44 euros en moyenne pour les deux OPACIF (dont 1 719 euros en moyenne pour les formations au titre du CIF) et de 446,26 euros pour les deux OPCA.

Le **coût horaire moyen global** s'élève à 20,57 euros. Le coût horaire moyen est le plus élevé pour les OPCA (28,63 euros/heure en moyenne). Néanmoins, pour cette donnée aucun constat n'est à relever suivant le type de formation financée.

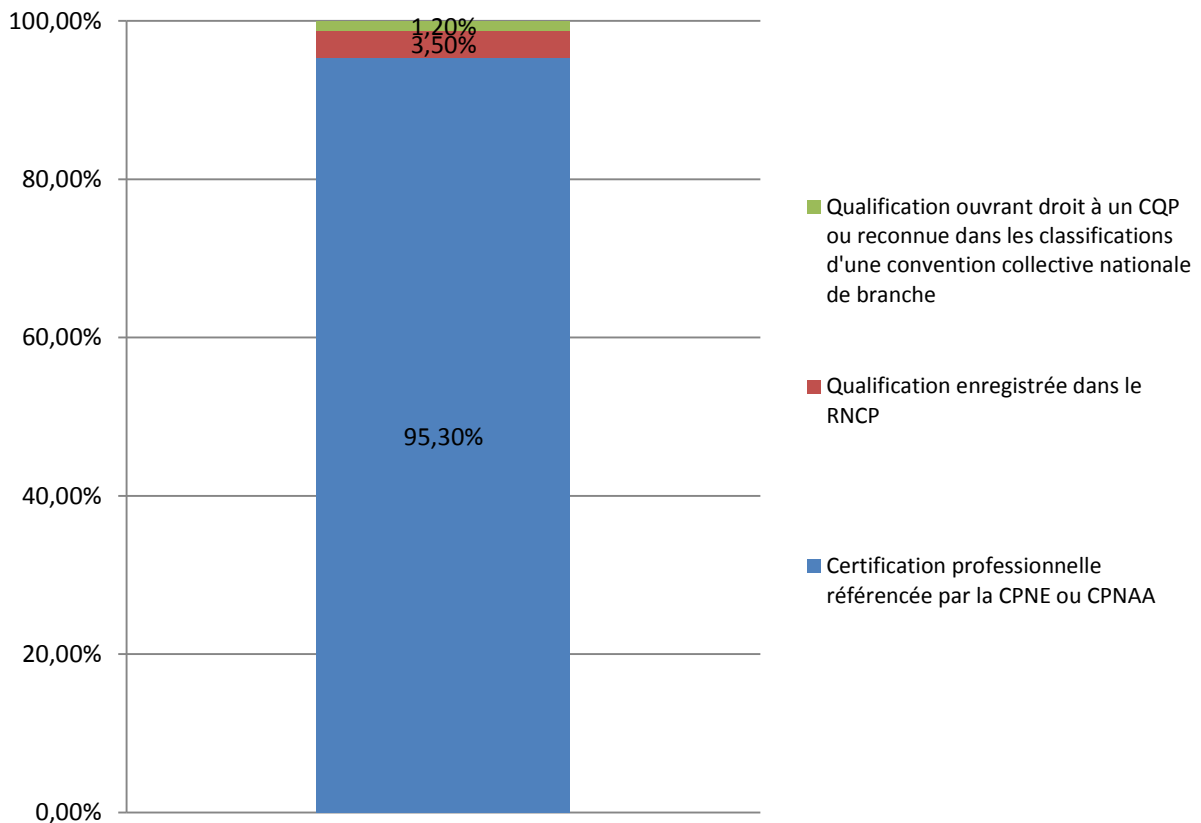
Les **dispositifs** mis en œuvre pour accéder à ces parcours de formation sont majoritairement le PLAN de formation (56%) et le CIF (39%).

Dispositifs mobilisés pour accéder aux formations



Tel que le prévoit l'appel à projet, seules les actions de formations qualifiantes (diplôme, CQP, titre, reconnaissance CCN ou répertoriées sur une liste éditée par la CPNE ou CPNAA) sont éligibles à l'opération. Leur part est donc de 100% et se répartit comme suit.

Répartition des formations selon leur type



Concernant la répartition de ces formations au niveau régional, les données fournies par les OPCA dans leurs enquêtes BIL 2014 et 2015 permettent d'établir que l'Île-de-France est la région de provenance de la majorité des bénéficiaires des formations réalisées depuis 2014 pour le dispositif PNF. Ces-dernières représentent près de 23% de l'effectif total.

Elle est suivie par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui recense 283 formations (environ 3% de l'effectif total des formations).

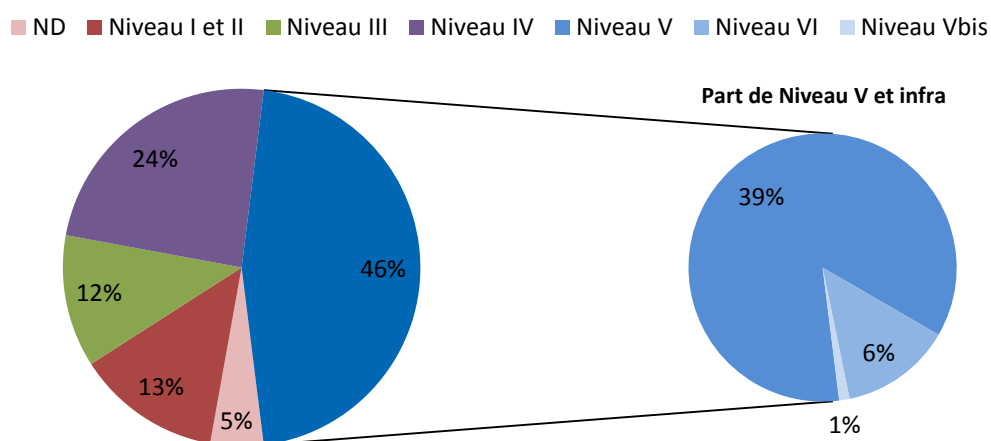
Cet important écart, s'explique notamment par la part importante de données non renseignées dans l'enquête bilan : 63% des formations n'ont pas l'origine de leurs bénéficiaires renseignée. De plus, il est à noter que le fort taux de non renseignement, rend la donnée quasiment inexploitable en l'état et ne permet pas de conclusion tangible.

1.1.2 Caractéristiques des participants

Le profil-type des participants du dispositif « PNF » s'établit comme suit :

- 76,8% d'hommes contre 23,2% de femmes,
- près de 46% des participants sont de niveau V et infra,
- près de 26% jeunes¹¹ et 32,7% de seniors¹²,
- 92% sont des salariés contre 8% demandeurs d'emploi,
- La CSP dominante est celle des employés qui représente près de 38,7% de l'effectif.

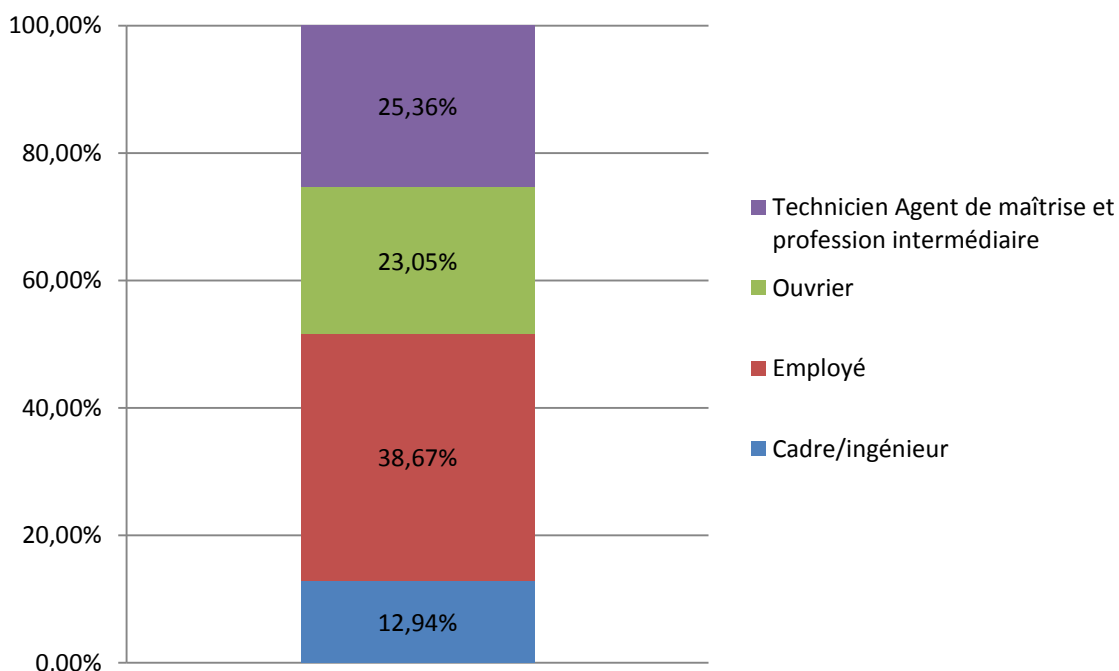
Part des participants selon leur niveau d'instruction



¹¹ Moins de 30 ans

¹² Plus de 45 ans

Part des participants au dispositif PNF selon leur CSP



1.1.3 Caractéristiques des entreprises

Les tableaux ci-après présentent, pour les 7301 salariés concernés par le dispositif, ceux ayant bénéficié d'actions de formation depuis 2014 en fonction de l'effectif de l'entreprise, et le type d'entreprise ayant réalisé des formations.

	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 à 49 salariés	Entreprises de 50 à 249 salariés	Entreprises de 250 salariés et plus
Nombre de participants	303	744	2 574	3 680
Nombre d'entreprises	198	186	161	92

Les 7 301 participants salariés dont la formation s'est déroulée entre 2014 et 2015 sont issus pour près de 78,8% d'entreprises de plus de 50 salariés. La part des salariés issus de TPE-PME quant à elle s'élève à environ 13,2%.

Néanmoins, ces-dernières sont celles qui envoient le plus leurs salariés en formation (60,3% - dont 31,1% sont des entreprises de moins de 10 et 29,2% sont des entreprises entre 10 et 49 salariés), contre 14,4% pour les entreprises de plus de 250 salariés.

1.2 Analyse des données quantitatives

D'une manière générale, les actions de formation réalisées entre 2014 et 2015 sur le dispositif PNF sont, en accord avec l'AAP, onéreuses en raison de leur haute technicité, de leur caractère rare et de l'important investissement qu'elles nécessitent pour préserver l'outil de formation.

Les enquêtes BIL remises par les porteurs font état d'une durée moyenne de 49,60 heures par actions de formation, pour des coûts unitaire et horaire respectivement égaux à 1 020,30€ et 20,57€.

Les bilans quantitatifs apportés par les porteurs relatent que le profil type du participant est un homme, francilien, âgé entre 30 et 44 ans (41,5% de l'effectif total de bénéficiaires), de CSP employée, de niveau V d'instruction et issus d'une entreprise de plus de 250 salariés.

Les participants des formations « PNF » proviennent pour 46,3% d'entreprises de plus de 250 salariés. Ces formations sont majoritairement (67,32%) portées par OPCAİM pour des opérations de grands carénages.

Cependant, ce sont les entreprises de moins de 50 salariés qui profitent les plus des formations financées par l'AAP PNF avec 60,3% d'entre elles ayant réalisé des actions de formations depuis 2014.

De même, la sur-représentation des hommes (78,8%) dans l'effectif des bénéficiaires de formations peut là encore s'expliquer par l'importante part des formations portées par OPCAİM (51%) dont les formations sont très techniques et manuelles (ex : réparation de machines et équipements mécaniques, ingénierie, études techniques, réparation d'équipements électriques, Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central). Néanmoins la dominante masculine est observable pour l'ensemble des OPCA.

3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Le FPSPP intervient pour tout ou partie, sur les coûts réellement supportés par l'OPCA/OPACIF/FONGECIF, en fonction des critères de prise en charge définis par les partenaires sociaux (voir ci-avant 1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP).

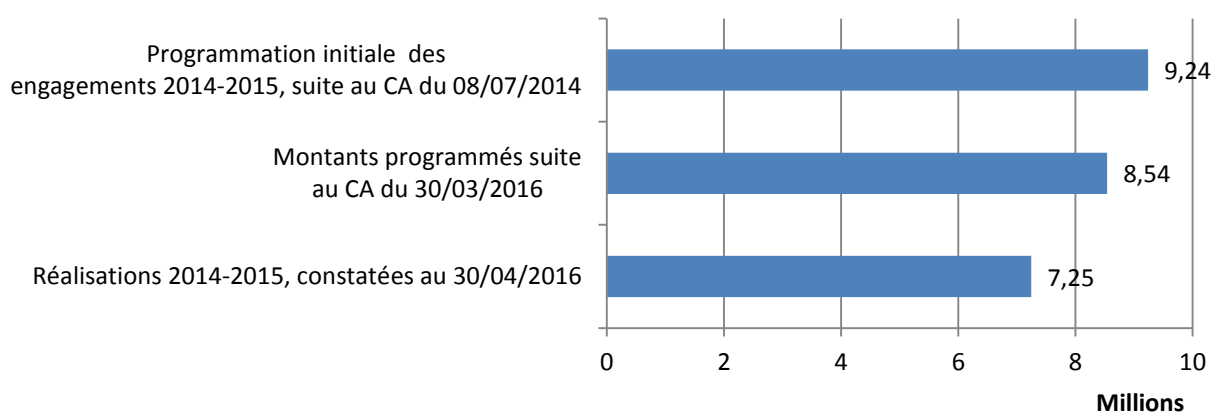
Ainsi, pour ce dispositif depuis 2014 :

	Montant réellement supporté par l'OPCA/OPACIF/FONGECIF	Soutien financier du FPSPP
Dépenses totales (données arrondies)	10,4M€	7,2M€
Dont coûts pédagogiques (données arrondies)	9,8M€	6,9M€

Au global, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 69,23% du dispositif.

La réalisation des actions de formation découle des engagements de formation pris par les OPCA ; eux-même rendus possibles par l'octroi de fonds par le FPSPP. Le graphique ci-dessous permet de comparer ces trois notions.

Programmations, engagements et réalisations depuis 2014



Remarque : la différence entre les fonds programmés initialement, les montants programmés suite au CA de mars 2016 (correspondant aux montants engagés par les OPCA/OPACIF/FONGECIF sur la période 2014-2015) et les réalisations, peut en partie s'expliquer par l'absence d'engagement de la part de l'OPCA FORCO, programmé à l'origine à hauteur de 317 821,61 euros.

Concernant les montants réalisés selon les régions, la même observation est à faire que sur la répartition de ces formations au niveau régional. Etant donné le poids des données non-renseignées, aucune conclusion tangible ne peut être effectuée.

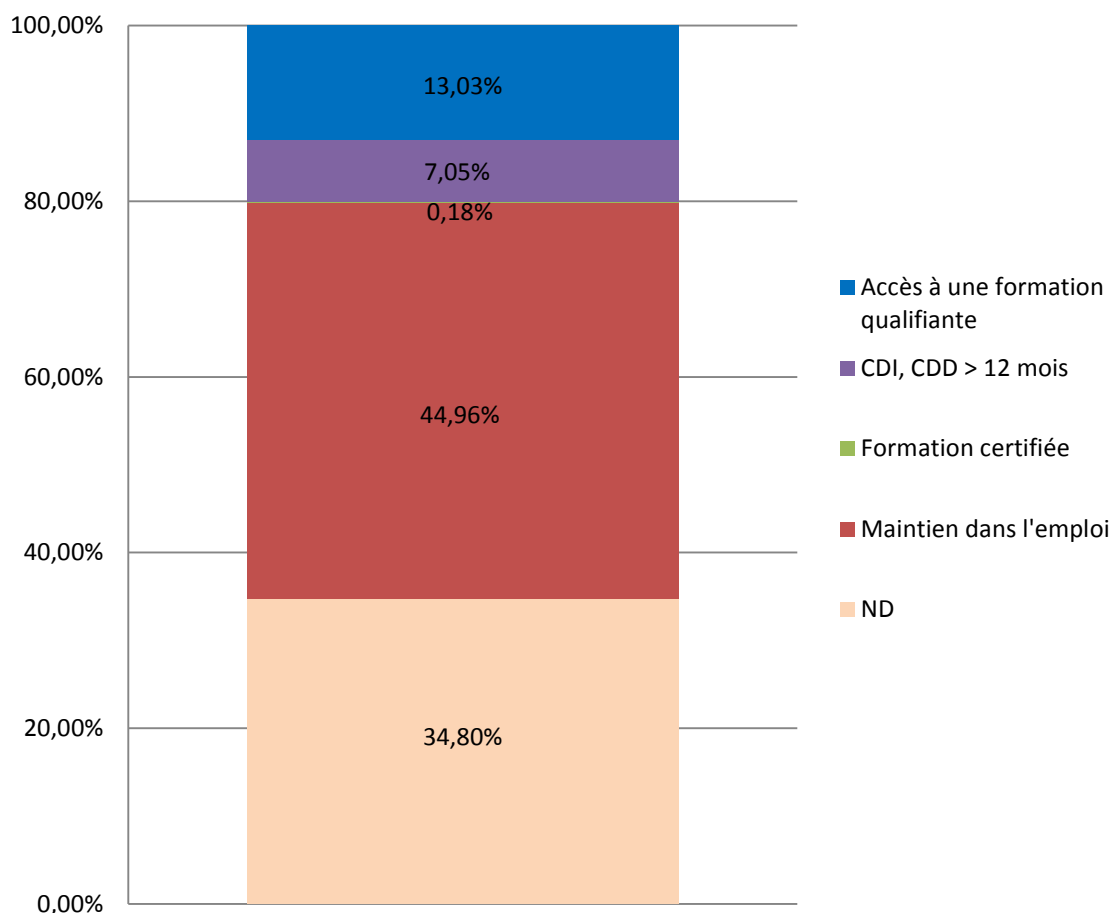
3. ANALYSE DES RESULTATS

1.1 Sortie des participants

A ce jour aucune évaluation du dispositif n'a été mise en œuvre par les porteurs.

Les données relatées dans les enquêtes BIL 2014 et 2015, relatives à la situation des participants à l'issue de l'opération nous permettent de dresser le graphique suivant :

Situation des participants à l'issue des formations dispensées depuis 2014



Ainsi, si un nombre important de données relatives à la situation des participants à l'issue de la formation n'ont pas été remontées (34,8%), les résultats communiqués laissent néanmoins apparaître que la majorité des formations ont permis à leur bénéficiaire un maintien dans leur emploi (45% - dont 99% des résultats sont portés par OPCAİM), lorsque ceux-ci étaient salariés, l'obtention d'une qualification (13%) ou l'accès à un CDI ou CDD de plus de 12 mois (7%), que les bénéficiaires soient salarié ou demandeur d'emploi.

1.2 Appréciation du dispositif et effet levier

Les bilans qualitatifs remis par les porteurs de projets « PNF » font remonter que la participation du FPSPP a eu un effet levier en termes :

- De **déploiement d'une offre de formations** de qualité, spécifique à un secteur identifié et éligible au dispositif « PNF » ;

- **D'accroissement des départs en formation.** Le FONGECIF Aquitaine fait état d'une prise en charge de 10 demandes supplémentaires de CIF pour des demandeurs d'emploi¹³. De même, OPCAİM soulève que depuis la fin du projet, le financement des formations du nucléaire est plus difficile et que le soutien FPSPP a permis d'accompagner les entreprises sous-traitantes du nucléaires sur une montée en charges des besoins de développement des compétences notamment en lien avec l'opération « grand carénage »¹⁴. ;
- De **dynamiques partenariales**. Le FAFIH fait remonter que le dispositif « PNF » a permis « d'inviter les partenaires-concurrents à se concerter » et de co-construire entre groupe de professionnels des dispositions communes ;
- De **construction des blocs de compétences**. Selon le FAFIH, le dispositif PNF a permis aux CPNE d'avoir un retour direct des entreprises et de faciliter la construction de blocs de compétences.

D'une manière générale, le FAFIH fait état d'un examen des données brutes faisant apparaître des résultats satisfaisants puisqu'un nombre de candidats supérieur au prévisionnel a été obtenu. Néanmoins, l'enquête BIL n'intègre aucun élément relatif au devenir des participants à l'issue des formations.

¹³ Sources : Bilan qualitatif final portant sur les engagements 2014-2015 de l'AAP « PNF », remis au FPSPP par le FONGECIF Aquitaine.

¹⁴ Sources : Bilan qualitatif final portant sur les engagements 2014-2015 de l'AAP « PNF », remis au FPSPP par l'OPCAİM.

CONCLUSION

Les données et éléments relatés dans les bilans ne permettent pas toujours de développer notre propos ni d'effectuer de conclusions généralisables. Cependant, en l'état, les données quantitatives et financières liées au dispositif « PNF » permettent d'en dresser les tendances en termes de profil-type d'actions de formation et de participants.

Les bénéficiaires sont majoritairement des hommes (76,8% des participants), âgés entre 30 et 44 ans pour la majorité de l'effectif considéré (41,5%), de faible niveau d'instruction (46% des bénéficiaires sont de niveau inférieur ou égal à V) et de CSP employée. Une part importante des participants appartient à une entreprise de plus de 250 salariés, cependant, ce sont les TPE-PME qui réalisent le plus d'actions de formation sur le dispositif depuis 2014.

Concernant le type d'action de formation, elles sont toutes qualifiantes, tel que prévu par l'AAP PNF. Ces formations sont majoritairement individuelles et ont permis le maintien dans l'emploi de leurs bénéficiaires.

Certains OPCA font état d'une mise en œuvre du dispositif PNF perturbée en raison de la réforme de la formation professionnelle.

Au global, le FPSPP a soutenu en 2014 et 2015, la réalisation de 9 602 actions de formation au bénéfice de 7 942 participants, correspondant à un soutien financier d'un montant de 7,2M€. Le coût total réellement supporté par les OPCA/OPACIF/FONGECIF étant de 10,4M€, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 69,23% du dispositif.

Les retours des OPCA permettent d'indiquer que le dispositif s'adresse le plus souvent à des métiers qui connaissent une pénurie en termes de recrutement. Les raisons souvent avancées sont leur spécificité, leur haute technicité, la méconnaissance des postes et la rareté des formations spécialisées.

Exemples de métiers identifiés par les OPCA/OPACIF/FONGECIF selon les branches : chaudronnier, peintre en décors, conducteur de grue à tour, horloger réparateur, robotique, maintenance nucléaire, robinetier, soudeur, tapissier d'ameublement, ...

Pour répondre au besoin de recrutement sur ces métiers, les OPCA s'appuient sur un fort partenariat entre leurs antennes régionales et les Pôles emploi locaux qui disposent d'une connaissance fine du marché de leur territoire. A ce titre, des initiatives novatrices en matière de mise en œuvre sont à relever. C'est le cas du FAFIH qui prévoit, sur la région Île-de-France, le déploiement de formations avec la rencontre de prestataires pour créer une dynamique de qualité et haut de gamme en matière de formation professionnelle.

Les objectifs de formation souvent recensés par les plébiscitaires du dispositif sont la fidélisation sur les postes avancés, notamment dans les secteurs qui connaissent beaucoup d'emplois saisonniers ; de sécurisation des parcours professionnels, de prévention des risques d'inadaptation professionnelle, limiter les risques de rupture professionnelle des salariés permanents ou intermittents, construire une continuité de carrière.